

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (empêché) – Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 24

Absents : 11

Procurations : 3

Votants : 27

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021**

**-
PALAIS DES SPORTS ET DE LA
CULTURE DU GOSIER**

CM-2022-4S-DAF-35

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DAF-21 du 23 juillet 2020, approuvant le budget primitif 2020 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2020-6S-DAF-95 du 22 décembre 2020, relative à l'affectation du résultat 2019 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2021 au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 18 voix pour ; 0 voix contre ; 5 abstentions et 4 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte administratif de la ville pour l'exercice 2021 selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Titres	Mandats	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture du compte de gestion 2021	Restes engagés Recettes	Restes engagés dépenses	Résultat à la clôture du compte de gestion 2021
Investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 006,21 €	-23 006,21
Fonctionnement		393 836,65 €	88 880,69 €	304 955,96 €	304 955,96 €	0,00 €	215 198,70 €	89 757,26
Total		393 836,65 €	88 880,69 €	304 955,96 €	304 955,96 €	0,00 €	238 204,91 €	66 751,05

Article 2 : Le maire et le receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

21 JUIN 2022

Et publication ou notification
le

22 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe



- Lilliane MONTELLI -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adoption du compte administratif 2021 - Palais des sports et de la culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 21/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDAF35 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDAF35-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)